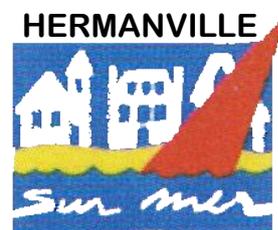


Département du Calvados

Commune d'Hermanville-sur-Mer



# P.L.U.



## Plan Local d'Urbanisme

*Vu pour être annexé à la délibération qui l'a*

Approuvé le 30 janvier 2020



# 6.2.2

Plans A.E.P. et E.U.

N.I.S

André R. Neill.

Caen, le 22 AOUT 2018

Agence N.I.S  
10, RUE SADI CARNOT  
14000 CAEN

Affaire suivi par Monsieur AVERLANT

Objet : Réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)/ Demande de Capacité de production AEP/Commune d'Hermanville-sur-Mer.

Monsieur,

Dans votre courriel en date du 05 juillet 2018, dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Hermanville-sur-Mer dont vous êtes en charge, vous souhaitez connaître les capacités de production d'eau potable.

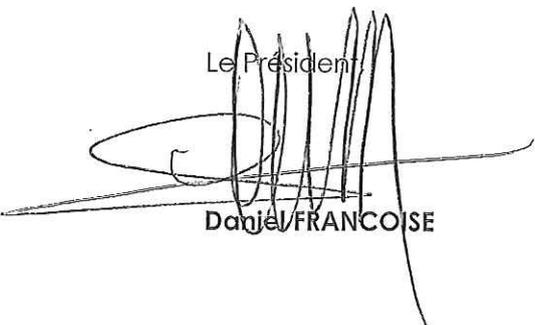
Dans ces documents, notamment dans le PADD, vous nous informez de votre volonté d'ouvrir à l'urbanisation, soit par des zones AU soit par la densification des zones urbaines actuelles, avec pour objectif d'atteindre 3 900 habitants d'ici les 15 années à venir (horizon à 2030), soit environ 700 habitants supplémentaires avec la création de 420 logements.

Conformément au schéma départemental d'alimentation d'eau potable, approuvé en 2005, les capacités de production d'eau destinée à la consommation humaine seront suffisantes pour satisfaire l'évolution démographique de votre commune, considérant :

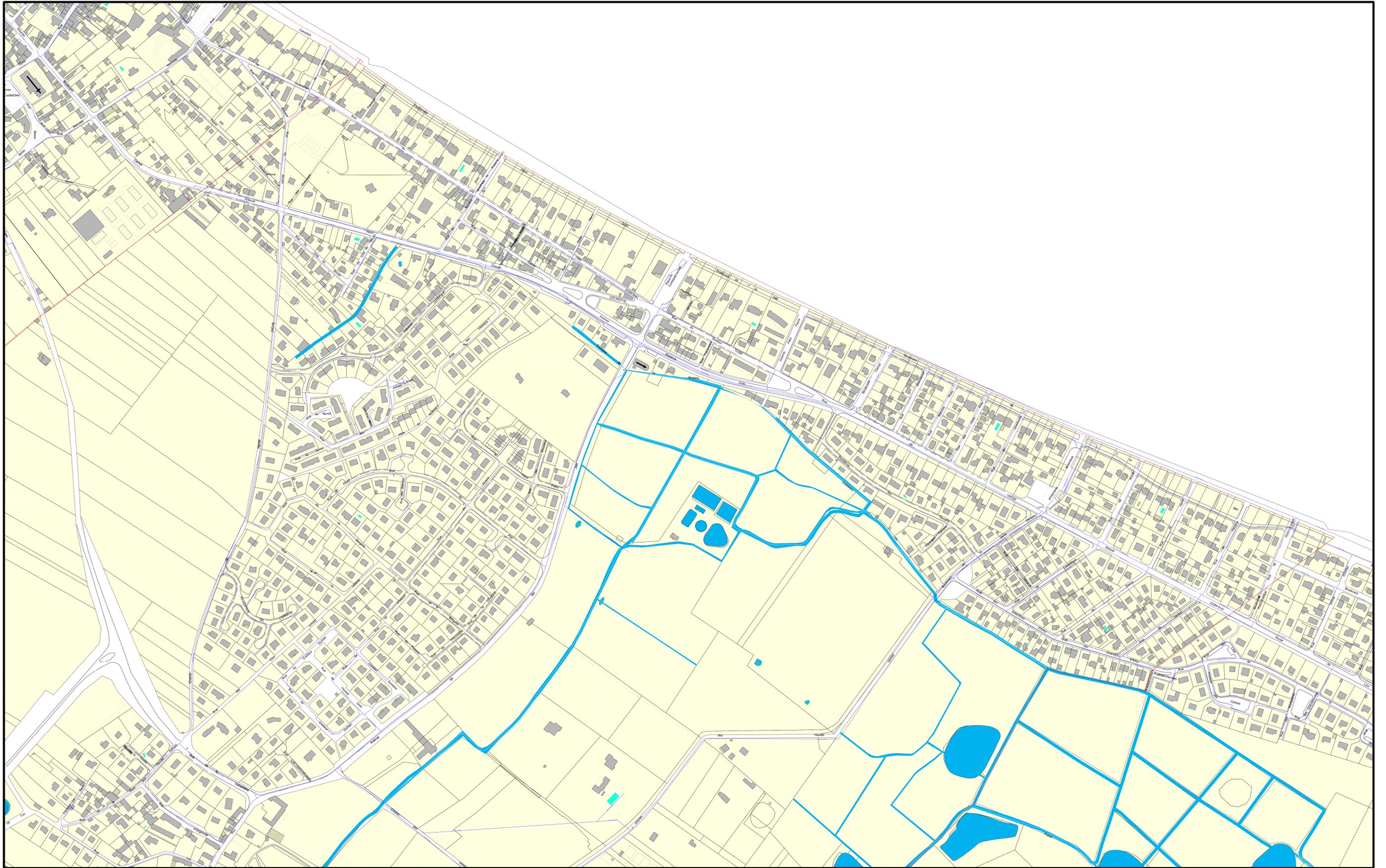
- pour les secteurs à vocation économique, que les capacités de production sont basées sur la création d'activités de type artisanales et non industrielles (type agroalimentaire, high tech,...)
- et sous réserve de modifications substantielles résultant de la nouvelle zone de répartition des eaux (ZRE).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

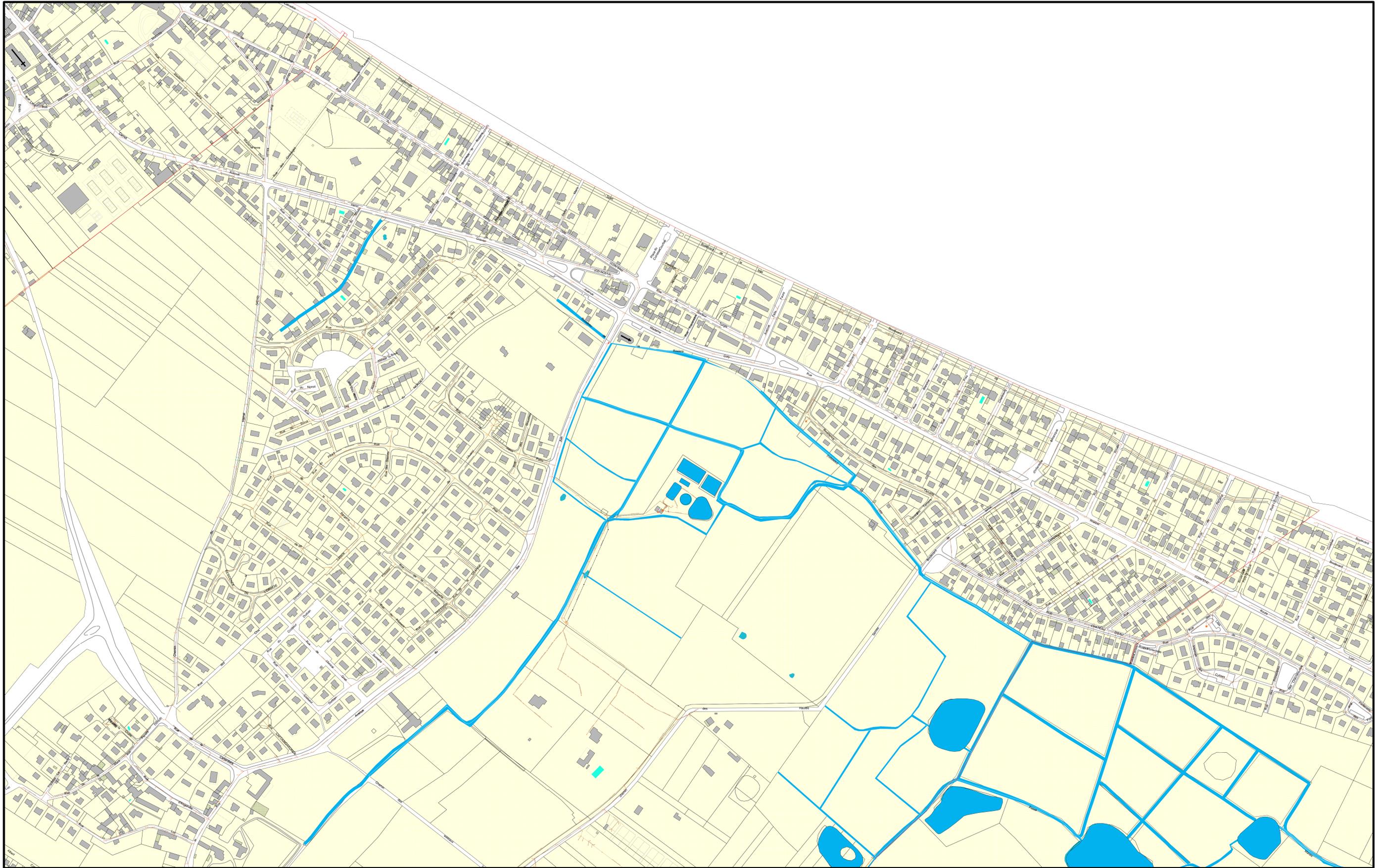
Le Président



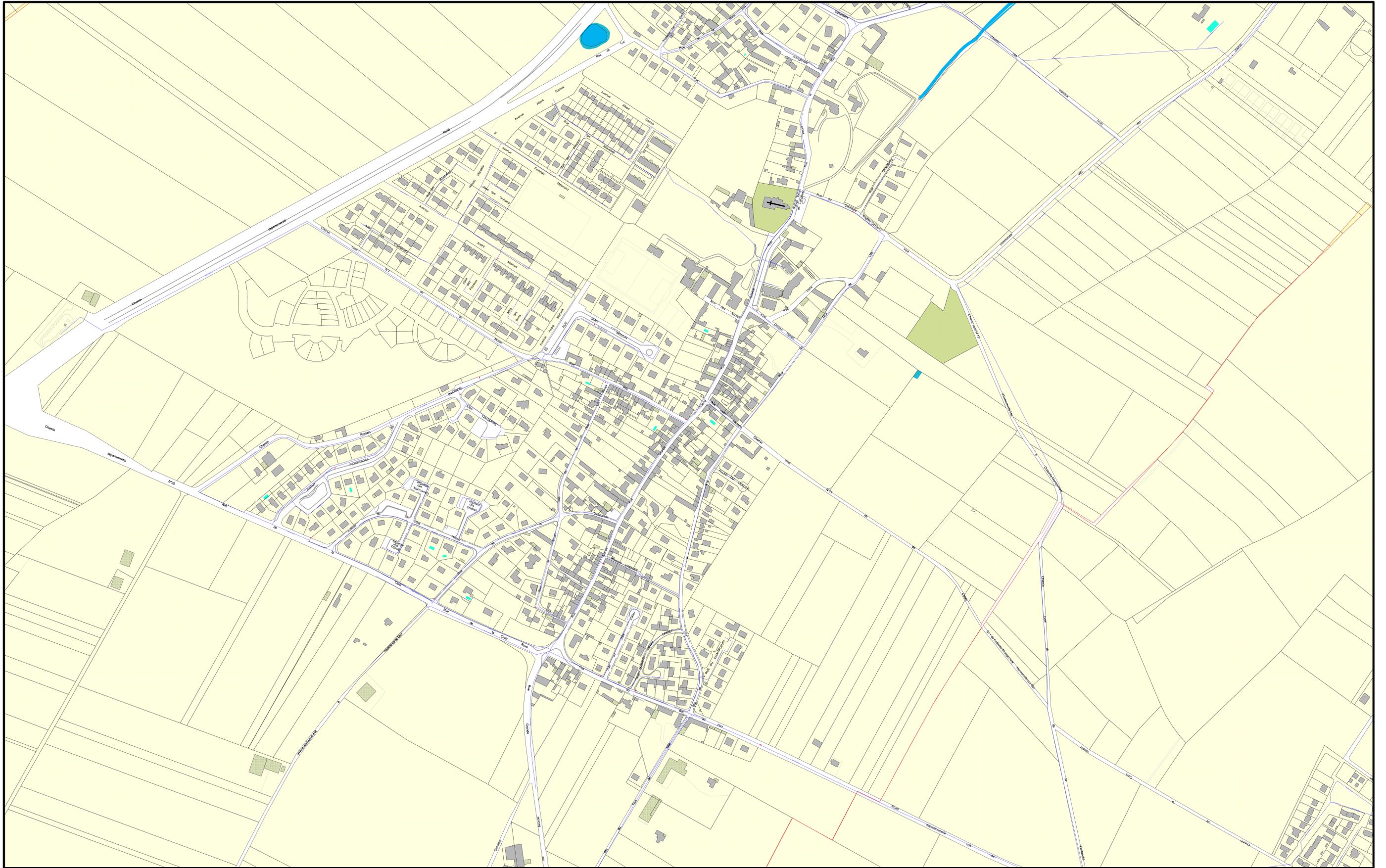
Daniel FRANCOISE



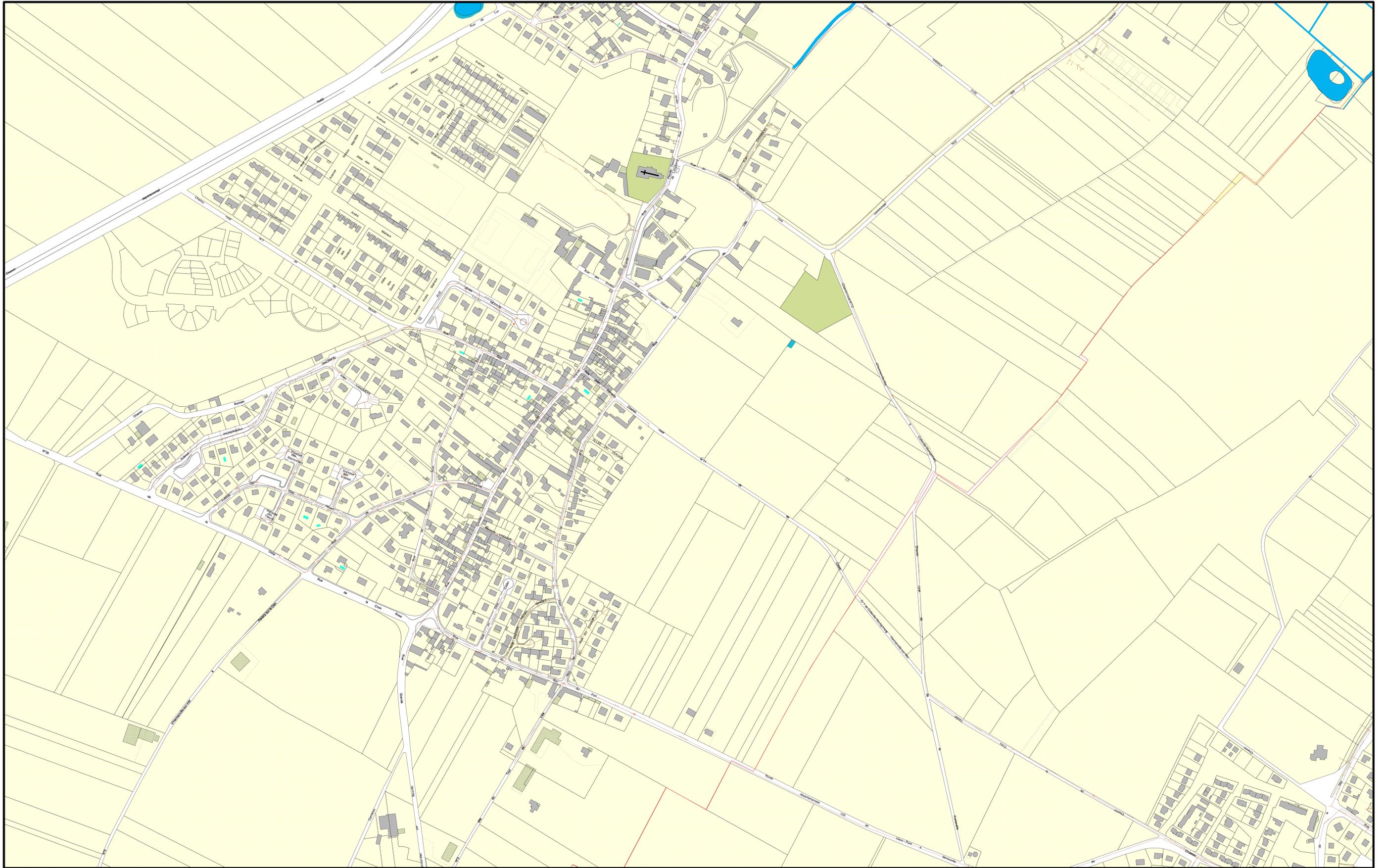
**Hermanville/mer NORD-réseau AEP**



**Hermanville/mer NORD-réseau EU**



**Hermanville/mer SUD-réseau AEP**



**Hermanville/mer SUD-réseau EU**